

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 27 DECEMBRE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE MARDI 27 DECEMBRE

Le Conseil d'Administration du Comité de la Caisse des Ecoles de BAGNOLS-EN-FORET, dûment convoqué, en date du 16 Décembre 2022, s'est réuni à 18h00, en session ordinaire au Foyer Municipal, sous la présidence de M. René BOUCHARD

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 – Représentés : 0 – Votants : 6

ETAIENT PRESENTS :

BOUCHARD René, CHEVAL-BOIVIN Carole, GAY Sandrine, GUERIN Carole, MEISSEL Yolande, PORQUET Sophie,

EXCUSES, ONT DONNE POUVOIRS :

La séance est ouverte à 18h00.

Désignation du secrétaire de séance

Mme Maëva BASSO, responsable des finances, est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire procède à l'appel des membres. Il constate que le quorum est atteint.

DELIBERATIONS

1. Modification de l'affectation du résultat

Aucun des membres n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité

- **DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2021, comme indiqué ci-dessus, au budget primitif 2022**

2. Décision modificative n°1

Commentaires :

Madame Carole CHEVAL-BOIVIN demande quel était l'objet de la facture rejetée en 2021 ?
Madame Yolande MEISSEL répond que c'était une facture de transport.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité

- **APPROUVE, les modifications du budget primitif 2022, comme indiqué ci-dessus.**

3. Adoption du référentiel de la M57 simplifiée

Aucun des conseillers n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité

- **AUTORISE l'adoption du référentiel de la M57 simplifiée pour le budget de la Caisse des Ecoles**
- **CHARGE Monsieur le Président de signer tout document permettant de rendre exécutoire la présente délibération**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.